

**RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DE LA SANTE PUBLIQUE  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Postulat Muriel Thalman et consorts au nom de l'Intergroupe F - Pour la création d'une plateforme  
répertoriant toutes les prestations de soins pré- et post-natales**

### 1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le 24 juin 2022.

Présent-e-s : Mmes Claire Attinger Doepper, Josephine Byrne Garelli, Eliane Desarzens (en remplacement de Jessica Jaccoud), Alice Genoud (en remplacement de Vassilis Venizelos), Anne-Laure Métraux-Botteron (en remplacement de Sylvie Podio), Chantal Weidmann Yenny. MM. Jean-Luc Chollet, Stéphane Montangero, Pierre-François Mottier (en remplacement de François Cardinaux), Olivier Petermann (présidence), Werner Riesen (en remplacement de Fabien Deillon), Blaise Vionnet, Philippe Vuillemin, Marc Vuilleumier, Andreas Wüthrich. Excusé-e-s : Mmes Jessica Jaccoud, Sylvie Podio. MM. François Cardinaux, Fabien Deillon, Vassilis Venizelos.

Représentantes du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) : Mmes Rebecca Ruiz, Conseillère d'Etat, Virginie Spicher, Directrice générale, Direction générale de la santé (DGS), Christina Akré, Directrice ad intérim, Direction santé communautaire, DGS.

### 2. POSITION DE LA POSTULANTE

Le postulat a été déposé en lien notamment avec le *Postulat (22\_POS\_3) Anne-Laure Métraux-Botteron et consorts au nom de l'Intergroupe F – Pour une meilleure prise en charge psychologique du deuil périnatal* et avec l'*Interpellation (22\_INT\_44) Muriel Thalman et consorts – Santé pelvienne, parlons-en !*

L'offre de prestations pré- et post-natales s'avère importante. Pourtant, elle se montre quasi confidentielle, avec des échanges d'adresses quelque peu hasardeux de personne à personne. Or, prodiguer rapidement des soins, en santé pelvienne par exemple, permet de contrer les problèmes qui peuvent survenir par la suite, souvent l'incontinence consécutive à l'accouchement.

Afin de faire connaître une offre de prestations peu transparente, pourtant utile en termes de prévention, le postulat, émanant d'un groupe inter-parti, demande de mettre en place une plateforme qui répertorie toutes les prestations existantes, offertes par un personnel reconnu et qualifié dans le secteur public ou privé, dans le domaine des soins pré- et post-natales.

### 3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

L'accès à l'information sur les prestations existantes en périnatalité constitue un axe du programme de promotion de la santé et de prévention primaire auprès des enfants de 0 à 4 ans et de leurs parents. Ce programme est mené par le DSAS ainsi que le département en charge de la jeunesse, en particulier la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse – DGEJ. Ce programme se déploie en mesures concrètes comme :

- le conseil en périnatalité, porté par la Fondation PROFA et le CHUV. Cette mesure touche environ un tiers des futures mamans ;
- les visites et consultations des infirmier-ère-s de la petite enfance, sous responsabilité de l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD). Deux tiers environ des nouveau-nés et de leurs parents bénéficient de cette mesure ;
- les carnets d'adresses, destinés aux futurs parents et aux parents d'enfants de 0 à 5 ans ainsi qu'aux professionnel-le-s de la petite enfance. Ces carnets fournissent une information ciblée par thématique et sont réédités tous les quatre ans à raison de 36'000 exemplaires. La dernière édition date de 2020. Ces carnets sont diffusés par le biais des maisons de naissance, des maternités, des professionnel-le-s de la santé, des institutions citées dans le carnet lui-même ainsi que du site internet de l'Etat, en format PDF.

En plus des prestations offertes dans le cadre du programme cantonal susmentionné, il existe la page « Devenir parents » du site internet de l'Etat. L'Etat soutient de même l'Association PanMilar qui offre un accompagnement autour de la naissance spécialement destiné aux femmes et aux familles issues de la migration. Enfin, il existe les prestations liées à la grossesse, remboursées par l'Assurance obligatoire des soins (AOS), comme les visites à domicile des sages-femmes dans les 56 jours après la naissance. Selon les données de la Fédération suisse des sages-femmes, chaque année plus de 95% des nouveau-nés et des jeunes mamans bénéficient de ces visites. Les professionnel-le-s de la santé restent donc les interlocuteurs-trices privilégié-e-s des futurs et jeunes parents.

En conclusion, il existe déjà plusieurs actions d'information et de conseil pour les futurs et jeunes parents qui, en parallèle, sont suivis par les professionnel-le-s avant et après la naissance. Par contre, il manque un retour sur l'accessibilité de cette offre ainsi que sur l'adéquation de l'offre aux besoins des parents. Un tel retour permettrait d'ajuster l'offre et ainsi de l'améliorer. Le Conseil d'Etat souhaite renforcer cet axe pour s'assurer de l'accessibilité des prestations existantes et à venir. Dans cette perspective, il est prévu d'actualiser et de compléter le site internet « Devenir parents », en listant les prestations médicales, de soins et de médecine complémentaire, remboursées par l'AOS. Doivent aussi être évaluées les prestations non remboursées qui méritent de figurer sur le site. Il est de même prévu de faire évoluer le carnet d'adresses (révision structurelle, intégration de ressources complémentaires utiles) et d'en établir une version électronique (application) permettant une actualisation rapide des informations.

#### **4. DISCUSSION GENERALE**

Les commissaires s'expriment en faveur du postulat. A ce titre, ils/elles avancent les éléments suivants :

- L'accessibilité à l'information constitue un défi majeur et doit être constamment améliorée en vue, autant que possible, d'une égalité d'accès aux prestations. Les actions en la matière engagées par le DSAS vont dans le sens du postulat.
- Il existe désormais beaucoup de prestations disponibles, mais pas forcément connues. Il n'est en l'état pas aisé non plus pour les professionnel-le-s de la santé, les médecins généralistes en particulier, d'être renseigné-e-s à temps sur les prestations existantes et nouvelles.
- Une porte d'entrée (portail internet) et une plateforme recensant les prestations disponibles, tant publiques que privées, revêt tout son sens, pour les parents mais aussi pour les professionnel-le-s de la santé.

La postulante se dit consciente de la difficulté pour les médecins généralistes de connaître toute l'offre disponible. Aussi, elle plaide pour une meilleure information des généralistes comme des gynécologues afin qu'ils/elles soient en mesure de renseigner au mieux leurs patient-e-s.

## **5. VOTE DE LA COMMISSION**

*La commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat à l'unanimité, et de le renvoyer au Conseil d'Etat.*

Lignerolle, le 2 août 2022.

*Le rapporteur :  
(Signé) Olivier Petermann*